



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

INFORMATION

Direction générale de l'alimentation
Service de la Coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251, rue de Vaugirard, 75 732 PARIS CEDEX 15

Suivi par : Denis LUCAS, Tél. : 01 49 55 58 86

Courriel institutionnel :

blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : SDPRAT/ BLACCO/12/0389

MOD10.21 E 01/01/11

NOR : AGRG1241932N

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDPRAT/N2012-8255
Date: 11 décembre 2012

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : 1^{er} avril 2013

Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDSPA/MCSI/SDRRCC/N2004-8215 du 17/08/2004

Date limite de réponse : -

Nombre d'annexes : 1

Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM-SM.

Références :

-**Directive 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996**, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits ;

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1996L0023:20090807:FR:HTML>

-**Décision 2002/657/CE de la commission du 14 août 2002**, portant modalités d'application de la directive 96/23/CE du Conseil en ce qui concerne les performances des méthodes d'analyse et l'interprétation des résultats ;

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002D0657:20040110:FR:HTML>

-**Règlement (CE) N° 470/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009** établissant des procédures communautaires pour la fixation des limites de résidus des substances pharmacologiquement actives dans les aliments d'origine animale, abrogeant le règlement (CEE) n° 2377/90 du Conseil et modifiant la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil ;

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:152:0011:01:FR:HTML>

-**Règlement (CE) N° 37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009** relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:015:0001:01:FR:HTML>

- **Note de service DGAL/SDSPA/MCSI/SDRRCC/N2004-8215 du 17/08/2004** : Méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les oeufs par CL/SM/SM (ESI) et méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM/SM (ESI).

Résumé : La présente note de service actualise la méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM-SM

Mots-clés : Méthodes - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires

Pour information :

- Laboratoires départementaux d'analyses
- Directeurs des DAAF, DDecPP
- ADILVA
- LNR : Anses laboratoire de Fougères

Vous trouverez en annexe de la présente note, l'actualisation de la méthode de référence pour le dépistage et la confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM-SM. Cette actualisation est effective à compter du 1^{er} avril 2013.

Cette méthode a été développée par le laboratoire national de référence pour ces substances :

Anses laboratoire de Fougères

CS 40608

10 rue Claude Bourgelat - Javené

35306 Fougères Cedex

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés à cette fin par le ministère chargé de l'agriculture, pour mise en œuvre, ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

Le Directeur général adjoint
Chef du service de la coordination
des actions sanitaires C.V.O

Jean-Luc ANGOT

ANNEXE 1 :

Référence de la méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM-SM

Référence de la nouvelle méthode	Titre du document	Référence de la méthode annulée et remplacée, le cas échéant
LMV/04/02 V3	Méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM-SM	LMV/04/02 V1